

dans les gTLD

---

LOS ANGELES - Présentation du GAC à la communauté de l'ICANN - Protection des noms géographiques dans les gTLD

Mercredi 15 octobre 2014 – 09h30 à 10h00 PDT

ICANN - Los Angeles, ÉTATS-UNIS

PETER NETTLEFOLD : Bonjour à tous. Je m'appelle Peter Nettlefold, je suis l'un des vice-présidents du GAC. Je remercie tous les membres du GAC et tous les membres de la communauté d'être venus ici pour assister à ce débat du matin. C'est le deuxième débat ouvert du GAC sur ce thème.

Je veux vous dire que l'idée du GAC est de considérer de manière proactive certains thèmes qui ont été identifiés lors de la première série des nouveaux GTLD pour avoir enfin une vision et commencer la discussion sur les problèmes et les questions qui pourraient être soulevés pendant la deuxième série.

Le premier thème concerne le nom géographique, un autre thème concerne le nom communautaire, qui implique les procédures de candidature et les procédures d'appel ainsi que le soutien aux candidats des économies en développement. Il y a eu un débat à Londres sur ce thème, et maintenant nous poursuivons le débat de Londres.

Ceci dit, je vais céder la parole à Olga Cavali qui va faire une présentation à ce propos. Nous sommes ouverts ici, et disposés à écouter vos commentaires, vos suggestions, tout ce que la communauté

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

dans les gTLD

FR

---

pourrait proposer. Nous estimons que beaucoup d'entre vous ont lu ce document qui a été publié, il s'agit d'une version préliminaire, vraiment préliminaire de ce sous-groupe de travail. Je vous demande donc de le considérer ou de l'analyser avec cette intention. L' idée est de susciter un débat, et nous voulons écouter vos opinions sur un thème aussi complexe que celui-ci.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup Peter. je crois que l'on a expliqué clairement l'objectif de la séance. Nous avons aujourd'hui un public nombreux, je veux en premier lieu féliciter Thomas Schneider de son élection en tant que nouveau président du GAC et, avant de commencer, je voudrais rappeler à certains d'entre vous qu' à un moment donné nous n'avions pas de service d'interprétation ni de traduction. Les réunions ne se faisaient, ne se déroulaient qu'en anglais. Donc, en premier lieu, je veux vous demander d'applaudir les interprètes qui sont au bout de la salle pour leur travail. C'est une grande équipe dirigée par Christina et Sabrina. Une fois dit ceci, je vais faire ma présentation en espagnol.

Bonjour à tous, encore une fois. Merci de nous accompagner aujourd'hui. Je sais que cette séance a soulevé un vif intérêt parmi de nombreux membres de la communauté de l'ICANN s'intéressant à la question des noms géographiques, des marques, de l'utilisation de noms importants pour des communautés. Comme mon collègue Peter l'a dit, ce document est à votre disposition pour que vous le révisiez. C'est un brouillon, nous aimerions bien recevoir vos commentaires, nous aimerions bien que vous nous aidiez à créer un espace, un

dans les gTLD

---

consensus, et que cela permette de réduire les incertitudes qui nous menacent, disons, sur ce thème.

Si vous entrez sur la page du GAC, dans ma présentation vous avez le lien et l'adresse électronique à laquelle vous pouvez envoyer vos contributions.

La présentation d'aujourd'hui est une présentation brève, concise pour que nous puissions avoir le temps pour des échanges. Je vais vous raconter quels sont les antécédents de ce document, les raisons pour sa création, les parties dont il se compose, et certaines propositions pour les étapes à venir.

Dans le communiqué de Durban, si vous regardez un peu les archives, vous allez voir que le point 7 fait une référence spécifique à la question des noms géographiques et aux candidatures des communautés dans les nouvelles séries de gTLD.

Il y a une recommandation spécifique du communiqué pour que le GAC travaille conjointement avec l'ICANN, pour peaufiner, ou améliorer, ou re-définir pour les futures séries des nouveaux GTLD les documents ou les guides de candidature - je ne sais pas comment cela sera appelé pour la prochaine série. La protection des termes ayant une importance nationale, culturelle, géographique, religieuse, suivant les principes du GAC de 2007. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. Ces principes ont été définis lors de la réunion de Lisbonne en 2007.

dans les gTLD

FR

---

Pour que vous ayez tout cela comme une référence, c'est un document qui se trouve en ligne, j'en ai fait un résumé. Enfin, j'ai fait un résumé des principes pour les nouveaux gTLD, que le GAC a défini en 2007, où l'on dit très clairement que les nouveaux gTLD doivent respecter les sensibilités nationales concernant les noms culturels, nationaux, religieux et géographiques. Les candidatures ne doivent pas porter préjudice au principe de la souveraineté nationale.

Le système des noms de domaine est une ressource publique. Et en ce sens là, il doit être géré en respectant l'intérêt public. Ce qui fait que l'ICANN doit éviter d'utiliser des noms de pays, de territoires ou des lieux dans d'autres langues, à moins d'avoir un accord spécifique avec les communautés et les gouvernements qui sont liés à ces noms.

Vous avez ici d'autres documents pertinents concernant le GAC, et d'autres références que nous avons utilisées pour élaborer le document. C'est le "GAC scorecards" pour les GTLD, ainsi que des contributions d'autres collègues sur des réglementations nationales pour la protection de noms nationaux. certaines réglementations et certaines idées que nous avons prises de l'attribution du spectre de l'Union Internationale des Télécommunications. Après la réunion de Durban, tenue à Durban en Juillet 2013.

C'est à ce moment-là que l'on a formé ce groupe de travail. Et à l'intérieur de ce groupe, il y a un sous-groupe où il y a plusieurs collègues qui travaillent avec moi.

---

Que voulons-nous faire au moyen de ce document et de ce groupe ? Je vais faire une allusion à un blog que j'ai lu il y a quelques semaines où l'on disait "Tips pour de nouveaux GTLD".

L'un de ces "tips" était - je le dirais en anglais - "Si vous trouvez un membre du GAC, fuyez". Au contraire, cela a vraiment attiré mon attention. Si cela vous intéresse, je peux vous donner le lien pour que vous y alliez. L'idée, c'est que vous nous ne fuyiez pas, parlez avec nous. Essayons entre tous de trouver une manière de tout faire, les choses, pour que nous soyons tous d'accord sur un processus qui peut être bon pour les économies, mais qui doit être bon aussi pour la communauté, pour les pays qui sont concernés par ce processus.

Alors, l'objectif de ce document et de ce groupe de travail est de réduire ces incertitudes. Aussi bien celles du candidat, parce qu'il fait un investissement important, et nous le savons, de temps et d'argent - ces investissements sont des investissements de temps et d'argent. Mais aussi pour les pays, pour les régions. Il faut éviter l'usage, un mauvais usage de noms qui sont très importants pour les pays. Ainsi que la réduction des conflits qui pourraient être soulevés par ces présentations. Et nous voulons aussi donner une information qui soit pertinente pour les candidats et pour la communauté elle-même.

Le document a certaines parties que je vais détailler, mais je vais vous raconter de toute façon quel est le contenu de ce document.

---

Il y a quelque chose que je n'ai pas dit. Ce document a été élaboré avec la direction de mon pays, et la collaboration de beaucoup d'autres membres du GAC. Il a évolué, il y a eu différentes versions depuis celle de Durban. Si vous voyez les versions précédentes, vous verrez qu'il y a des thèmes qui ont été éliminées. Par exemple, la liste, l'idée de la liste de noms, d'annuaire de noms pour ainsi dire, on a pensé que ce ne serait pas important, ce ne serait pas utile. Donc, il y a eu différentes versions de ce document qui a été peaufiné dans les réunions de Buenos Aires, de Londres et Singapour.

Nous proposons dans ce document certaines mesures au niveau national et au niveau régional. L'une des actions que nous proposons et qui nous semble très importante consiste à trouver des moyens d'améliorer le travail de sensibilisation et de diffusion que l'ICANN peut faire, en particulier dans les communautés et les pays en développement. Vous le savez mieux que moi, qu'il n'y a eu que 24 présentations de nouveaux GTLD de l'Amérique Latine, et 17 de l'Afrique - mes collègues africains peuvent me corriger. C'est vraiment très peu si on compare cela avec les candidatures présentées par centaines par d'autres régions du monde.

Moi, je suis impliquée dans l'organisation au sein du Ministère des Affaires Etrangères dans une présentation. Il y a eu des personnes de l'ICANN qui sont venues s'entretenir avec nous. Je pense qu'il faut ouvrir le débat et essayer de trouver une manière plus efficace de le communiquer. Surtout pour des communautés qui ne sont pas aussi impliquées dans le processus de l'ICANN, pour que ces pays-là ne se

---

sentent pas étonnés de voir le nom de leur communauté, de leurs produits, de leurs affaires pris par un nouveau GTLD d'un pays différent.

Un point sur lequel nous avons travaillé au niveau national, c'est de travailler avec nos représentants au sein de l'ISO, pour voir si le nom d'une région comme "Patagonia" en Argentine, qui est composé de cinq régions du Sud, et qui est déclarée comme une région dans notre pays. Pour que "Patagonia" puisse être incluse dans les listes de l'ISO, c'est un travail que nous faisons au niveau national depuis 2012.

Voilà quelques idées proposées dans le document.

Ce texte a été proposé par nos collègues du Chili, et il a fait l'objet d'un consensus des membres du groupe de travail, ainsi que par tout le GAC lorsque nous l'avons présenté. Il s'agit d'une proposition d'amélioration du texte pour un nouveau guide de candidatures tenant en compte le texte du guide du candidat existant. Nous ne savons si cela va se faire de la sorte, mais dans cette référence on met un accent tout spécial sur les principes du GAC sur les nouveaux GTLD de 2007. Voilà.

Vous avez ici un texte qui met l'accent sur quelque chose qui apparaît dans le guide de candidature mais qui semble ne pas être aussi important, nous ne savons pas pourquoi. Nous essayons, de, disons, réhausser son importance. Nous pensons que c'est dans l'intérêt du candidat de consulter avec le gouvernement pertinent et avec les autorités publiques, ainsi qu'avec les personnes et les communautés, et qu'ils le soutiennent pour qu'il n'y ait pas d'objection après avoir envoyé sa présentation.

dans les gTLD

# FR

---

Nous croyons qu'une consultation préalable, qu'une consultation faite à temps, c'est l'une des meilleures pratiques à être mises en oeuvre, pour éviter des conflits et réduire des incertitudes. Ce que le document comprend aussi, c'est une analyse sur l'avis reçu par l'ICANN en ce qui concerne .Amazon, où l'on dit très spécifiquement que celui qui a un droit de marque n'a pas le droit de se servir de la marque à d'autres fins. Celui qui a un droit sur l'utilisation de la marque protège cette personne de son utilisation par d'autres personnes. Mais cela ne permet pas à cette personne qui possède le droit de la marque de l'utiliser pour un GTLD.

Quelque chose qui a évolué au fur et à mesure de la rédaction des différentes versions. Nous avons pensé à des listes, nous avons pensé à des annuaires de noms de communauté, nous avons conclu de cela que ce n'était pas pratique et que c'était difficile à entretenir. Donc, nous avons pensé pour cette dernière version à un guide de bonnes pratiques. Parce que nous avons trouvé que certains candidats appliquent de nouvelles pratiques, des bonnes pratiques. Je suis très heureuse d'une bonne pratique que je peux vous commenter maintenant. J'en fais une petite énumération avec les meilleures pratiques que nous proposons.

Nous proposons au candidat de faire une recherche préalable de ce que signifie le nom. Il y a des noms qui sont vraiment évidents. Je pense que personne n'a de doute sur le fait que Amazon est le nom d'un fleuve, et que l'Amazonie est une zone importante, une région importante de l'Amérique du Sud. Personne ne doit douter sur l'Amazonie. Je pense



---

que personne ne doit douter du fait que la Patagonie est une région de l'Argentine qui couvre 4% de la surface de la terre. Il y a d'autres noms qui recouvrent des régions plus petites, mais cela ne signifie pas qu'ils sont moins importants parce qu'ils sont plus petits. Ils sont importants pour leurs communautés. Donc, il faudrait faire une recherche préalable et voir si le nom est pertinent pour une communauté déterminée.

J'ai pris la question de .Berlin. .Berlin est venu me voir en 2007, parce qu'ils avaient trouvé une petite ville du Nord de l'Argentine qui s'appelle Berlin. Moi, je ne le savais pas. Je ne savais pas qu'il y avait dans mon pays, une petite ville qui s'appelle Berlin. Ils voulaient les inclure dans le projet, ils voulaient s'entretenir avec les gens de la petite ville argentine, et moi j'ai trouvé que c'était une excellente décision. J'ai été la semaine dernière au Mexique, un pays ami et frère, où j'ai rencontré des gens qui représentaient .BAR. Et j'ai trouvé une histoire merveilleuse parce que BAR fait partie d'une province du Monténégro. Alors, ils sont allés là, les représentants de .BAR, et ils ont trouvé que l'école la plus important de cette province du Monténégro s'appelle Mexico. Ils ont fait un échange, ils ont établi un accord, ils ont fait toute une série de choses qui a amélioré leurs rapports, et les deux parties sont satisfaites à l'heure actuelle.

Donc, la recherche préalable sur le nom, à qui cela appartient, l'impact que cela peut avoir si le nom est pris pour être employé dans un GTLD, je crois que ce serait la meilleure pratique que l'on pourrait appliquer. Au cas où il y aurait des doutes et que le candidat établirait un contact préalable avec la communauté à laquelle il peut porter atteinte par le fait de demander cela, pour un GTLD.

dans les gTLD

FR

---

Pour l'ICANN, l'ICANN doit améliorer le travail de sensibilisation et de diffusion. Je crois que nous devons y réfléchir. C'est la responsabilité de l'ICANN, du GAC et de tous les membres de la communauté de l'ICANN. Il ne faut pas que nous parlions entre nous. Il faut que nous quittions ces silences, montrons où nous en sommes, et il faut que nous expliquions ce thème qui est difficile à comprendre, c'est une notion toute neuve pour beaucoup de personnes, pour beaucoup d'organisations. Il faut établir des étapes claires, et des mesures claires aussi bien pour que les candidats, et les gouvernements trouvent un consensus, un espace, une période pour trouver un consensus. Et des règles établissant que s'il n'y a pas un consensus, l'on puisse savoir ce qu'il faut faire. Surtout pour que les gouvernements n'aient pas de problème pour exposer leurs préoccupations.

Il y a eu de nombreux commentaires disant que GAC avait un pouvoir de veto sur la question des nouveaux GTLD. Le guide du candidat a été établi par toute la communauté. Pour certaines futures séries, nous faisons quelques suggestions, bien sûr, il faut tenir compte de ce qui a été accordé en 2007 pour les nouvelles séries de nouveaux GTLD où l'on dit tout spécifiquement que les noms géographiques et de communautés ne peuvent pas être utilisés sans l'accord préalable du pays ou de la communauté à laquelle ce nom appartient. Il faut tenir compte aussi des réglementations locales et des lois locales protégeant ces noms. Dans certains pays, cela existe. Le processus des GTLD doit être transparent, il doit être juste, bien sûr. Il doit être prévisible, et ne doit pas être discriminatoire. Toutes les parties prenantes doivent avoir

---

l'occasion d'être entendues. Il faut que les intérêts des gouvernements soient respectés, tenant compte toujours de l'intérêt public. Je crois que nous arrivons à la fin de la présentation, voilà, j'ai déjà dit cela.

La protection des noms géographiques et d'autres noms importants pour les communautés doit exister. Même si ce nom a été traduit dans d'autres langues. Peu importe si l'on dit Amazonie, Amazonía ou Amazonia, c'est, disons, important, parce que c'est toujours la même notion. Patagonia n'a pas ce problème, c'est pour cela que c'est intéressant. S'il n'y a pas d'accord, l'intérêt public doit prévaloir. Le problème que nous avons soulevé c'est qu'il faut définir ce qu'est l'intérêt public. Pour nous, c'est clair, mais il y a des gens qui ont une autre définition, une autre notion de cela.

Voilà. Je vous montre ici les liens pour que vous puissiez trouver sur le site web du GAC le document, vous pouvez me le demander par courrier électronique. J'ai mis cela à disposition dans la réunion de Londres. Vous allez trouver mon commentaire avec mes mails, tout le monde peut me retrouver sur les réseaux sociaux. Nous n'avons pas eu de commentaire.

Vous avez l'adresse mail ici, qui n'est pas très visible pour des raisons de couleur, mais vous pouvez la trouver sur le site web du GAC.

Nous avons eu des commentaires de nos collègues de la Thaïlande et de l'Iran, qui seront ajoutés dans la prochaine version du document.

Que voulons-nous, ou qu'espérons-nous pouvoir faire ?

dans les gTLD

---

Nous allons essayer d'améliorer ces meilleures pratiques, nous allons écouter tout ce que vous auriez à nous dire. Nous devons travailler avec l'ICANN pour renforcer tout ce qui concerne les initiatives de sensibilisation et diffusion. Il faut travailler pour établir ces règles. Le document est disponible pour des commentaires jusqu'à la fin du mois d'Octobre.

Certains membres du sous-groupe de travail, il y en a eu qui n'étaient pas d'accord, mais certains membres du groupe de travail ont rencontré le personnel de l'ICANN qui travaille sur les nouvelles séries des nouveaux GTLD, pour leur faire des commentaires sur le document, les propos du document, pour l'expliquer. Nous avons été bien accueillis, et nous avons dit que nous allons rendre plus intenses nos contacts, et que nous allons leur envoyer davantage de documentation ou d'informations dès que nous en aurons. D'autres versions du document seront présentées pendant la réunion de Marrakech, ou peut-être par l'intermédiaire de la page web du GAC.

Voilà, donc merci beaucoup de votre aide et de votre attention.

Maintenant, je reprends l'anglais pour toute question que vous voudriez poser.

PETER NETTLEFOLD :

Merci, Olga. Nous voulons écouter le public. Tout d'abord le Secrétariat du GAC a créé une liste de diffusion spécialement consacrée à cette question, pour que vous puissiez envoyer, par cette liste de courriers

dans les gTLD

---

électroniques, des documents, des commentaires etc. Il y a donc une adresse de courrier électronique, consacrée spécialement à cette question, qui vous sera distribuée.

Voilà, elle est sur l'écran : Future-Geo-Doc-Comments - c'est difficile à lire sur l'écran, je m'en excuse. J'ai donc ici le Pérou, un monsieur ici à la fin de cette file. Je m'excuse si on ne dit pas les noms de tout le monde. Je vais essayer, donc, de faire une liste d'intervenants. On commence par le Pérou.

LE PÉROU :

Je vais parler en espagnol. Merci Olga de cette brillante présentation, comme d'habitude. J'aimerais faire quelques remarques, quelques commentaires qui pourront, j'espère, être incorporés au travail qui a été fait, et qui pourront l'enrichir.

Tout d'abord, à partir de ce qui a été dit hier, en ce qui concerne les droits de l'homme et le droit international, les mêmes principes peuvent s'appliquer ici. Je ne vois pas pourquoi on ne devrait pas inclure dans les directives pour les nouveaux GTLD la notion selon laquelle il existe des progrès dans le cadre de l'OMC, et de l'OMPI. Des progrès qui se font petit à petit. On ne constate pas une évolution trop rapide, mais il y a quand même des progrès, par rapport aux indicateurs géographiques. Et ces progrès devraient intégrer automatiquement l'ensemble de règles qui servent à réglementer cette question au sein de l'ICANN. Voilà mon premier commentaire.

dans les gTLD

---

Mon deuxième commentaire concerne un sujet lié aux extensions géographiques, aux indications géographiques. Je crois que cela va poser problème lorsque l'on va lancer une nouvelle série de nouveaux GTLD. Cette question concerne le biopiratage. Comme vous le savez, le biopiratage est un problème qui affecte énormément la biodiversité de pays en développement. C'est une menace permanente et beaucoup de problèmes liés au biopiratage sont liés à une référence géographique. Très souvent. Je pense que cette notion d'indicateur géographique doit être élargie pour pouvoir inclure les différents sujets qui commencent à être incorporés dans le cadre de l'OMPI et de l'OMC. Et pour inclure également la question du biopiratage. Je suis prête à proposer des paragraphes.

OLGA CAVALLI :

Ton aide est, bien sûr, bienvenue.

PETER NETTLEFOLD :

Le monsieur qui est à droite.

JAAP AKKERHUIS :

Bonjour, je représente ici l'ISO-3166A. Je voulais faire quelques commentaires en ce qui concerne l'utilisation de la liste 3166 dans cette proposition. Nous allons envoyer une communication officielle par rapport à cela, mais je voudrais ici dire qu'il faut être très prudent dans l'utilisation de la liste 3166.2, parce que cette liste n'est pas la norme complète. Le standard, la norme 3166 concerne les codes de pays, et

dans les gTLD

---

c'est des codes de pays qui sont utilisés dans les CCTLD. Et les noms sont utilisés à des fins d'information.

La partie 2 - je vais citer l'introduction de la norme - dit : "Etablir un nouveau code virtuel pour revisiter le nom de principe, les subdivisions administratives". Donc, cela ne concerne pas les noms géographiques, pas du tout. Je voulais vous montrer qu'il ne s'agit même pas d'une norme en elle-même. Cela est lié uniquement à la première partie, mais il y a d'autres zones géographiques qui ne sont pas tout à fait liées à ces codes pays. je vous encourage à utiliser une liste de noms géographiques qui fasse autorité, et qui aille au-delà de la portée de cette norme.

PETER NETTLEFOLD : Merci de cette intervention. Si j'ai bien compris, vous allez nous faire parvenir une communication formelle ?

JAAP AKKERHUIS : Oui, avant le week-end nous allons vous faire parvenir notre communication.

PETER NETTLEFOLD : Ce sera très utile pour pouvoir lire les commentaires que vous venez de faire. Le monsieur qui est derrière, s'il vous plait ?

dans les gTLD

# FR

---

MARK TRACHTENBERG : Je parle au nom de l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. L'IPC apprécie la possibilité de faire des commentaires par rapport à la proposition du sous-groupe de travail. Notre unité a examiné cette proposition très soigneusement et a développé des commentaires pour informer la communauté de l'ICANN par rapport à cette question aussi importante, qui affecte tous les utilisateurs d'Internet. Nous espérons finir nos commentaires pour la fin de la semaine. Les membres du GAC ont reçu déjà un résumé, une synthèse. Mais je vais essayer d'en faire aussi un résumé ici, pour que vous en connaissiez les points principaux.

Tout d'abord, les propositions iraient à l'encontre des droits de propriété intellectuelle reconnus dans les traités.

Deuxièmement, il n'y a pas des bases ou des fondements dans le droit international pour les exigences de consentement gouvernemental qui apparaissent dans la proposition. Dans la pratique, ce ne sera pas faisable à grande échelle.

La souveraineté est aussi un droit. Le droit international ne donne pas la priorité aux gouvernements par rapport à l'utilisation de noms géographiques en dehors de leurs frontières. Aucune protection internationale ou d'exclusivité ne découlera des traités internationaux comme la Convention de Paris sur les MPIC. Les mêmes traités nécessaires pour les droits intellectuels du privé.

L'utilisation des noms géographiques ne va pas contre l'intérêt public et dépend du contexte.



---

Il n'y a pas de fondement pour supposer que l'utilisation des noms géographiques en tant que TLD évoque le placement géographique ou une population, et que cela mène inévitablement à la confusion.

Cinq, dans beaucoup de contextes, la signification primaire d'un terme est sa signification en tant que marque commerciale, et non pas en tant qu'indicateur géographique. C'est pourquoi les intérêts gouvernementaux pour protéger les termes géographiques ne devraient pas prévaloir sur les droits de propriété privée ou de marque commerciale.

Six, les nouveaux GTLD qui correspondent à des marques commerciales servent l'intérêt public ainsi que l'intérêt du titulaire de cette marque commerciale, ou évite la confusion des consommateurs dans le marché, et donc la confiance des consommateurs s'améliore dans l'espace des noms de domaine.

Sept, il n'y a pas de fondement légal ou international pour augmenter la protection des noms géographiques sur les marques commerciales géographiques dans les nouveaux GTLD ou dans un autre contexte. Et cela est incohérent avec les normes internationales des marques commerciales.

Huit, la portée de la proposition n'est pas bien définie, notamment l'inclusion de termes qui restent en dehors des termes géographiques. A savoir, les descriptions de personnes ou de langues, cela pourrait amener à supprimer de façon pas justifiée un large éventail de GTLD qui

dans les gTLD

# FR

---

serait valable au détriment d'autres séries futures de GTLD. Il n'y a donc aucun moyen pour un candidat de savoir si un TLD potentiel pourrait se trouver dans la portée de cette proposition, ce qui ajouterait de la complexité au processus de candidature.

Et donc, inclure ces catégories de terme crée un problème qui s'appelait principe fonctionnel, et qui pourrait amener à la suppression injustifiée de certaines TLD qui pourraient donner de la valeur à une communauté déterminée.

Merci de l'opportunité d'avoir pu évoquer cette question.

**OLGA CAVALLI :** Vous avez dit que vous avez envoyé un résumé aux membres du GAC, est-ce que vous pourriez me l'envoyer, s'il vous plait ?

**MARK TRACHTENBERG :** Nous l'avons envoyé au Secrétariat, qui va vous le faire parvenir.

**OLGA CAVALLI :** Très bien, parce que je voudrais le voir.

**PETER NETTLEFOLD :** Merci beaucoup de cette déclaration aussi détaillée. Si j'ai bien compris, il y a un document complet et un résumé que nous n'avons pas eu l'occasion de lire encore, mais que nous allons recevoir.

dans les gTLD

FR

---

Vous avez mis l'accent sur les raisons pour lesquelles ce dialogue a été entamé avec la communauté.

Nous travaillons avec le personnel de l'ICANN à cette réunion, et nous nous concentrons sur les séries à venir. Bien sûr, nous sommes très prudents par rapport au calendrier, au processus, mais nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il y a des aspects à améliorer sur la base des enseignements tirés de la première série. C'est compliqué, cela concerne des problèmes juridiques très compliqués, c'est pour cela qu'il faut avoir un dialogue permanent avec la communauté par rapport à ces questions.

Vous avez dit que la portée était "vague et indéfinie". Vous avez parlé d'imprévisibilité aussi. Je pense que c'est surtout un des objectifs que nous voulons atteindre. S'il y avait un processus robuste, un processus prévisible, cela nous donnerait un certain degré de certitude, et c'est l'un des défis auxquels nous sommes confrontés. Nous voulons donc établir ce dialogue.

Nous avons un commentaire de AdobeConnect. Je ne sais pas, Julia, comment cela se passe, si tu peux le lire ?

OLOF NORDLING :

J'ai volé le micro à Julia. Je voulais assurer à l'IPC et au GAC que les commentaires de l'IPC qui viennent d'être manifestés seront reçus et ont été publiés sur le site web du GAC. Nous avons aussi un

dans les gTLD

---

commentaire d'un participant à distance - Brunella Longo, de Open Data Assurance du Royaume-Uni, je lis son commentaire.

Je comprends les raisons pour lesquelles je suis d'accord avec ce problème réel, mais la protection des noms géographiques est une question technique et de gouvernance très différente de toute autre question liée à la fonction, à la participation, à la particularité spécifique de certains pays, certaines économies ou communautés. Il s'agit d'un dossier important, pour que l'ICANN définisse les aspects fondamentaux et les règles universelles qui doivent être appliqués au noms géographiques, socio-culturels et anthropologiques. Les intervenants doivent se concentrer sur la règle générale, d'essayer de faire avancer cette question du point de vue de la gouvernance et de la politique.

PETER NETTLEFOLD :

Merci Olof, merci à la personne qui a fait ce commentaire.

J'ai maintenant l'Iran, la Norvège, l'Union Européenne et les Etats-Unis. Et je voudrais savoir s'il y a aussi des membres qui n'appartiennent pas au GAC, des participants qui n'appartiennent pas au GAC, qui souhaitent faire des commentaires. Nous ne voulons pas que cette discussion concerne uniquement le GAC. S'il n'y a pas d'autre commentaire, bien entendu les membres du GAC sont invités à parler, mais s'il y a d'autres personnes qui n'appartiennent pas au GAC et qui souhaitent s'exprimer, nous voudrions leur donner la parole.

Nous avons la Suisse et le Chili également.

dans les gTLD

FR

---

Comme je ne vois pas des mains qui se lèvent de personnes qui n'appartiennent pas au GAC, je donne la parole à l'Iran, et puis la dame qui est au fond de la salle, merci. L'Iran, s'il vous plait.

L'IRAN :

Merci beaucoup Olga de ce travail poussé que vous avez fait, c'est quelque chose à quoi vous consacrez votre temps, et vous le faites du fond du coeur, c'est quelque chose qui est très important pour vous pour plusieurs raisons. Chers amis, la question est vraiment complexe, elle a beaucoup de différentes facettes, y compris le cadre juridique au cas où il faudrait prendre des décisions. Il y a beaucoup de domaines et d'entités qui sont concernées. Nous parlons de l'ISO, par exemple. Le propos du 3166 n'était pas, à l'origine, d'être établi spécifiquement pour un nouveau GTLD. Son propos était différent. Son but était d'établir une norme internationale de codes alphanumériques brefs et uniques pour représenter l'indivision pertinente et les territoires dépendants de tous les pays, d'une manière plus appropriée, pour qu'on ne soit pas obligés de présenter les noms complets. Je crois que c'est une espèce d'abréviation.

Alors, il faut que nous trouvions les critères pour améliorer ces aspects que vous avez mentionnés, qui ont besoin d'améliorations. Comment nous allons le faire ? Et, qui participera à ce processus d'amélioration ? Bon, voilà une question, une bonne question à se poser.

---

On a fait ensuite référence aux noms géographiques et aux indicateurs géographiques. C'est deux choses différentes. Est-ce que nous parlons d'indicateurs géographiques ou de noms géographiques ? Je crois que nous parlons de noms géographiques, et non pas d'indicateurs géographiques. L'OMPI, l'OMC et d'autres organisations peuvent être concernées. Dans cette réunion, nous avons au moins indiqué que toute action liée à une deuxième série de GTLD doit être reportée jusqu'à ce que l'on ait une idée claire des noms géographiques, grâce à une révision complète du guide de candidature.

A l'heure actuelle, nous consacrons entre 50% et 60% de notre temps à cette discussion. Le GAC continue à s'entretenir sur ce thème, et nous n'allons nulle part, parce qu'il n'y a pas de base pour cette discussion. Il faut que ce soit clair. C'est un message que je suggère d'inclure dans le communiqué de cette réunion - le communiqué de cette réunion pour l'ICANN. Voilà ce que nous allons faire. Et si nous allons le faire au sein du GAC, ou si nous demandons à l'ICANN d'explorer cette situation et de voir, et d'étudier la question, de telle façon que l'ICANN s'implique dans un accord déterminant un arrangement pour travailler de façon plus étroite avec nous, pour voir les problèmes, les domaines où il faut prendre des mesures, et quels devraient être les résultats pour pouvoir améliorer la situation. Je crois que le sous-groupe de travail, et le groupe de travail, cela devrait donner naissance à un groupe de travail s'occupant spécifiquement des noms géographiques. Nous ne devrions pas avoir un sous-groupe de travail sur ce thème. Peut-être un groupe du GAC, ou qui que ce soit, sur ce thème.

dans les gTLD

---

Nous avons écouté les déclarations de certains collègues. Nous devons ramasser de l'information, nous avons écouté les présentations des collègues, nous avons entendu parler de la sensibilité pour certaines personnes et pour certains pays. Nous avons entendu parler des noms qui sont actuellement dans la liste de l'ISO qui sont pris de l'information nationale qui a été fournie, et nous devons prendre toute cette information et compléter notre document de base, et voir ce que nous pouvons faire à partir de là. Mais ce qui est le plus important, c'est de tenir compte du cadre juridique international. Qui va aborder ce thème, au cas où il y aurait des difficultés, des dissensions ? Un tribunal en particulier ? Le droit international ? Cela est très très important.

PETER NETTLEFOLD :

Merci l'Iran. Je pense que vous avez soulevé une question majeure parce que nous avons eu ces discussions, nous avons ces discussions avec la communauté, et la question si l'attention commence à être tournée vers la nouvelle série, il faut savoir comment on va gérer ces différents points de vue. Demain, il y aura une autre réunion à 8 heures du matin, dans la salle Encino je crois, où l'on parle du groupe de travail sur les noms territoriaux et les noms de pays. Je pense que cette réunion sera très intéressante.

Votre apport est très intéressant, et je pense que nous devons écouter ce que l'on aura à nous dire pendant cette réunion.

Il y a une personne au fond de la salle qui n'appartient pas au GAC, et nous voulons savoir ce qu'elle veut dire, parce que nous voulons que cette réunion soit ouverte à tous dans la communauté.

dans les gTLD

---

ROBIN GROSS :

Bon, je m'appelle Robin Gross. Je suis membre du groupe des parties prenantes non commerciales. Je voulais remercier de l'occasion qui m'est donnée de faire certains commentaires à propos de cette proposition. Je suis un peu inquiète, surtout à propos de la manière que vous avez utilisé pour ce processus de développement multi-partite de l'ICANN. Les politiques doivent être faites dans un processus de développement, en particulier la GNSO. Et la proposition est contraire à ce que la GNSO a fait à cet égard. Je veux attirer votre attention sur le fait que, sur ce que cela pourrait signifier dans un processus de développement de politiques, en particulier dans la GNSO.

Cette proposition encourage malheureusement les gouvernements - enfin, moi, j'encouragerais les gouvernements à ne pas se servir de l'ICANN pour remplacer les forums créant des lois de droit international, parce que cela est dangereux pour le modèle multi-partite en ce moment particulier. L'ICANN est ouverte aux critiques de ce que l'on pourrait appeler le blanchiment des politiques. Parce que nous parlons d'une politique particulière qui peut être présentée dans un forum d'élaboration de politiques. L'ICANN aurait une règle sans avoir un bon processus approprié.

Il y a une autre chose qui m'inquiète, c'est la question de l'intérêt public qui soit réglementé dans une seule langue. Nous ne pouvons pas prendre cette hypothèse comme quelque chose de supposé. Ce qui m'inquiète surtout, c'est ce qui concerne la liberté d'expression. Nous



dans les gTLD

FR

---

ne parlons de protections. C'est des protections qui sont mondiales, déjà. Pas aussi mondiales que cette proposition ne l'est. Je ne sais pas quels sont les mots qui peuvent être sensibles pour n'appartenir qu'à une seule personne. Ce qui m'inquiète, c'est de voir avancer cette proposition.

PETER NETTLEFOLD :

Merci beaucoup. Vous venez de soulever plusieurs questions importantes. Moi, je voudrais que vous envoyiez quelque chose par écrit, des commentaires que vous avez faits, pour que nous puissions les analyser. Je sais que nous avons un registre ici, mais ce serait très utile pour nous d'avoir une référence écrite de ce que vous venez de dire.

Sur le point numéro un et le processus lié au GAC et à la fonction de la GNSO au sein de l'ICANN, nous ne pensions pas mettre à l'écart le processus de la GNSO. Ce que fait le GAC, c'est de s'organiser de lui-même à propos d'un thème, sur lequel vous aurez des nouvelles de la part du GAC. Parce que c'est, bien sûr, un rapport dans une version vraiment préliminaire, mais c'est un recueil d'idées de tous les membres du GAC, qui reçoivent à leur tour la contribution de leur communauté.

Le GAC va participer à une étape précoce. Nous parlons d'une nouvelle série, nous participons à la discussion de cela. Vous allez entendre parler du GAC. Et ce que dira le GAC sera peut-être très différent. C'est pourquoi nous devons avoir des débats. Nous espérons que vous prendrez cela de ce point de vue.

dans les gTLD

# FR

---

Plusieurs gouvernements aussi ont demandé à avoir la parole. Malheureusement, il faut qu'à un moment donné je puisse clore cette séance, parce que nous avons un retard de 25 minutes déjà. Il va falloir que nous nous arrêtions, et que nous continuions à avancer sur d'autres choses.

J'ai la Norvège, les Etats-Unis, l'Union Européenne, la Suisse, l'Espagne, le Royaume-Uni, le Chili. J'ai sept demandes de parole. Je vous demande, je vous prie instamment, soyez brefs dans vos interventions. Les membres du GAC peuvent continuer avec ce débat dans l'avenir.

Surtout, je veux que nous ayons une pause, parce que nous allons parler ensuite de la transition de l'IANA dans la prochaine réunion. Je vous demande, pour avoir cette pause, je vous demande d'être brefs.

LA NORVÈGE :

Je serai bref. Toi, tu as déjà fait mon commentaire, quand tu as dit il y a quelques minutes que c'était très important de coordonner le travail entre toute la communauté et le groupe de travail inter-communautaire s'occupant des noms territoriaux, pour ne pas redoubler le travail et avoir les différentes versions des deux groupes.

Je veux remercier Olga du travail qu'elle a fait, je veux remercier l'Argentine, c'est un thème très important. Je sais que dans l'avenir l'ambiance sera enfin chaude par rapport à ce thème, je pense qu'il est important d'avoir une préparation sur ce thème.

dans les gTLD

---

PETER NETTLEFOLD : Merci, la Norvège. Maintenant, l'Union Européenne.

L'UNION EUROPÉENNE : Merci. Je remercie aussi Olga de ce travail sur ce thème tellement sensible. Je crois qu'il est très important, comme notre collègue iranien l'a dit, de savoir, de connaître la différence et de faire la différence, et faire le débat sur les noms géographiques et les sensibilités que cela peut soulever dans différents pays. Nous, du côté de l'Union Européenne, nous n'avons pas de législation sur les noms géographiques, mais nous avons beaucoup de lois en ce qui concerne les indications géographiques. Je vais faire un commentaire très rapide sur ce le membre de l'IPC, l'unité constitutive de propriété intellectuelle. Lorsque nous avons parlé de la réglementation nationale et du contexte des indicateurs géographiques, nous devrions avoir un débat à cet égard. Parce qu'il y a un débat sur l'interprétation qui en est faite. Ce débat a été très complexe et très complet dans notre salle. Il y a une différence dans l'interprétation sur les lois internationales. Je parle des traités internationaux, et d'autres accords multilatéraux concernant les accords d'APIC. Je crois que l'Union Européenne présente l'une de ces interprétations, c'est pour cela que je voudrais parler avec ce monsieur après, pour continuer à approfondir dans ce sens.

PETER NETTLEFOLD : Le Chili.

dans les gTLD

---

**LE CHILI :** Merci, Peter. Bon nombre de nos commentaires ont été exprimé par d'autres membres, je serai très bref, donc. Je voulais remercier l'Argentine de son effort, ainsi que tout son groupe de l'effort qu'ils ont fait. Et nous voudrions inviter toute la communauté à collaborer dans cet effort, et utiliser l'adresse électronique pour envoyer des commentaires.

**PETER NETTLEFOLD :** Merci, le Chili. Les Etats-Unis.

**LES ETATS-UNIS :** Merci, Peter. Bien sûr, je veux remercier Olga de ses efforts, et je voudrais profiter de l'occasion pour que les personnes qui n'appartiennent pas au GAC, qui ne sont pas membres du GAC puissent participer à notre discussion, pour que nous puissions présenter, à Marrakech, une séance beaucoup plus large, et que nous puissions travailler avec d'autres parties de la communauté pour établir un ordre du jour qui facilite ces échanges de façon plus directe, au lieu de faire seulement des commentaires. Je voudrais coordonner d'autres efforts qui sont faits en ce moment, surtout pour que tout ceci puisse être enfin unifié le plus tôt possible. Je voudrais aussi considérer une séance où l'on inclura tout le monde autour de la même table pour que l'on compare ce que l'on fait, du côté de chacun. Au point de vue des Etats-Unis, nous n'avons pas encore de position prise pour donner notre soutien à quoi que ce soit qui apparait dans la proposition actuelle. Je vois que tu acquiesces, Olga. Je sais que c'est un document préliminaire, donc nous essayons de l'analyser de façon claire. Il y a certains points

dans les gTLD

---

qui font des références multiples à l'intérêt public. Il n'y a pas de définition de l'intérêt public. J'ai compris bien sûr, tout ce qui concerne les références aux lois internationales, aux cadres internationaux. Je crois que nous devons ajouter cette notion de l'intérêt public dans cette liste, pour pouvoir comprendre comment nous définissons ce terme, ce que nous mettons sous cette étiquette.

PETER NETTLEFOLD :

Merci, les Etats-Unis. Puis la Suisse, l'Espagne et le Royaume-Uni, et je clos la liste des orateurs.

LA SUISSE :

Merci Olga, merci à tous ceux qui ont contribué à ce débat aussi intéressant. Premièrement, nous devons comprendre qu'il y a différentes notions et différents systèmes partout dans le monde, concernant les marques commerciales, les indications géographiques, et tout cela. Dans mon pays par exemple, le pays d'où je viens, on peut avoir une marque commerciale avec le nom d'une ville. Et vous savez que vous avez même une ligne aérienne qui a une croix identifiant la Suisse. C'est une marque commerciale, et voilà la différence qu'il faut faire. Je crois que c'est une marque commerciale figurative. Cela est lié aussi à la couleur, à la typographie, à la manière dont cela est perçu. Mais il n'y a pas de marque commerciale sur le nom "Suisse", parce que cela, oui, concerne le bien commun. Une compagnie d'assurances peut se servir du nom d'une ville dans une marque commerciale figurative, mais cela ne signifie pas qu'elle sera protégée comme un bien public. Voilà, il s'agit d'un thème de la liberté d'expression, cela se trouve à la

dans les gTLD

# FR

---

disposition des gens, de la communauté. Tout le monde peut utiliser le mot, mais personne n'a le droit privé sur le mot, c'est différent du logo. C'est quelque chose dont il faut tenir compte. Je veux vous rappeler les principes du GAC de 2007 sur les nouveaux GTLD. On dit qu'il faut garantir les procédures pour que les ONG et les gouvernements puissent présenter des objections sur les abus de noms faisant référence aux noms géographiques, aux noms culturels ou aux noms communautaires. La question est que nous n'avons pas de définition satisfaisante sur un nom géographique, et c'est là la base sur laquelle il faut travailler pour pouvoir avancer et parvenir à des conclusions opérationnelles. Il faut que nous soyons tous d'accord sur ce qu'est un nom géographique - ce n'est pas très facile. Les gouvernements n'ont pas été satisfaits de ce que disait le guide de candidature, qui limitait les noms géographiques aux capitales et aux noms de pays ou de sous-régions. Par exemple, notre ville la plus importante n'est pas un nom géographique selon ce qui a été dit, mais - j'essaye de finir - ce thème est beaucoup plus complexe que nous pouvons l'imaginer. Merci.

PETER NETTLEFOLD :

Merci, la Suisse. Je peux voir qu'il y a des personnes qui arrivent pour la prochaine séance. Je dirai à l'Espagne et au Royaume-Uni d'être brefs.

L'ESPAGNE :

Merci. La question est très complexe, bien sûr. Et je crois que nous ne pouvons pas avoir une approche appropriée pour ce thème. Je crois qu'il y a des droits légitimes et que nous n'avons rien pour nous. Il faut reconnaître que les gens peuvent avoir des sensibilités différentes, de la

dans les gTLD

FR

---

même façon que les gouvernements, sur ce thème en particulier. Je crois que nous devons collaborer, coopérer, travailler entre tous pour essayer de nous comprendre les uns les autres, et essayer de parvenir à trouver des solutions acceptables pour nous tous. J'encourage donc les représentants des unités constitutives commerciales et d'affaires de ré-examiner ceci, pour qu'ils participent à ce dialogue. Merci.

PETER NETTLEFOLD : Le Royaume-Uni prend la parole maintenant.

LE ROYAUME-UNI : Merci Peter, Olga et tous ceux qui ont contribué par leur travail dans ce débat aussi important, qui a un impact réel sur différents thèmes économiques et politiques. Je suis d'accord avec les Etats-Unis quant à l'établissement d'un dialogue plus important et plus fructueux avec toutes les parties prenantes. Je vais faire deux observations. Il y a beaucoup plus de marques dans la série actuelle, beaucoup plus que celles qui étaient prévues. Si les honoraires et les redevances sont réduites pour la prochaine série, il y aura beaucoup plus d'occasions, je suppose, pour que les entreprises, les PME, puissent avoir l'occasion de faire leurs présentations, ou de présenter leur candidature.

Je crois que nous avons aussi beaucoup de rivières, beaucoup de fleuves, beaucoup de montagnes, et nous avons des milliers et des milliers d'entreprises qui ont les noms des rivières, des fleuves et des montagnes. Je veux donc faire juste cette remarque.

dans les gTLD

---

**PETER NETTLEFOLD :** Merci, le Royaume-Uni. Merci à tous ceux qui ont participé à cette séance. Je crois que l'un des thèmes que nous allons avoir à reconsidérer ou à discuter, ce sera pour Olga et son groupe et toute la communauté, ce sera de trouver un mécanisme approprié pour pouvoir établir ce qu'il faut dans l'avenir. Le GAC a ouvert le débat, et maintenant nous voyons qu'il y a de plus en plus de personnes et de communautés intéressées à ce sujet-là. Maintenant, il faut se demander comment on va faire pour coordonner entre tous cette question, pour continuer à aller de l'avant dans l'avenir.

Je remercie Olga, et je vous remercie, vous tous. Nous nous retrouverons demain à huit heures du matin, dans le débat ouvert sur ce même thème. Espérons pouvoir continuer à avancer pendant la période inter-session. Merci énormément, Olga, du travail que tu as fait. Olga prend la parole, merci à vous tous.

**OLGA CAVALLI :** Je vous remercie, vous, tout ce public qui est intervenu. Merci des commentaires, nous espérons avoir davantage de commentaires, pour pouvoir avancer et réduire les incertitudes qui se présentent à nous, et faire un meilleur travail pour la prochaine série.

**PETER NETTLEFOLD :** Pour les collègues du GAC, je vois que les gens venant à la prochaine séance rentrent dans la salle. Je pense que nous allons reprendre notre séance d'ici peu.



dans les gTLD

**FR**

---

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**